



## MAIRIE DE BINING

**ARRETE N° 012 /2026**

**portant déclassement du domaine  
public routier**

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BINING

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 concernant le classement et le déclassement des voies communales ;
- Vu la délibération en date du 27 février 2026 demandant le déclassement d'un délaissé.

### ARRETE :

**Art.1 :** Il est décidé le déclassement de l'emprise de 1,25 are du domaine public situé au niveau du 8 rue des Ecoles vers le domaine privé de la commune de BINING.

**Art.2 :** Le délaissé de 1,25 are sera cadastré et enregistré au Livre Foncier au nom de la commune de BINING.

**Art.3 :** Le cabinet Gingembre & Associés est chargé d'exécuter les démarches nécessaires en vue de l'inscription du délaissé au Livre Foncier.

**Art.4 :** Il sera ensuite procédé à l'aliénation du bien déclassé.

**Art.5 :** Ampliation de l'arrêté sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet de Sarreguemines pour contrôle de légalité.

Fait à Bining, le 16 avril 2026

Le Maire

